

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 janvier 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL), MM. CROCHET Jean (pouvoir à Hervé BESSONNET), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 27/01/2023
Et publication ou notification le : 27/01/2023

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

2023_01_04 – Vestiaires du foot : validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022_11_06 du 14 novembre 2022 décidant de lancer les travaux d'extension et de rénovation des vestiaires du foot.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre à la Société CERBAT de Coëx pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif.

Monsieur le Maire propose que cet Avant-Projet Définitif soit approuvé.

Le plan de financement prévisionnel est établi :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	83 900,00 €	RÉGION	35 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 907,00 €	DETR	15 068,00 €
Divers	5 000,00 €	Fonds de concours	24 650,00 €
TOTAL HT	99 807,00 €	Autofinancement	25 089,00 €

Monsieur le Maire propose de valider l'Avant-Projet Définitif présenté et le coût prévisionnel des travaux arrêté à 99 807,00 € HT et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité,
Valide l'avant-projet définitif présenté et le coût prévisionnel des travaux arrêté à 99 807,00 € HT,
Approuve le plan de financement ci-dessus,
Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/01/2023

Le Maire

Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BRUN

